



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Exercice 2018



Août 2019

1	PREAMBULE	4
2	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	5
	Le territoire desservi	5
	La collecte des déchets pris en charge par le service	6
	La collecte en porte à porte	6
	2.1.1.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte.....	6
	2.1.1.2 Temps de collecte.....	7
	2.1.1.3 Matériel mis à disposition	7
	2.1.1.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne.....	8
	2.1.1.5 Moyens humains.....	8
	2.1.1.6 Suivi des accidents de travail :	8
	2.1.1.7 Suivi des surcharges :	9
	2.1.1.8 Suivi des points noirs :	10
	2.1.1.9 Fonctionnement du service « Déchets » :	11
	2.1.1.9.1 Remontées d'informations quotidiennes	11
	2.1.1.9.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage	11
	2.1.1.9.3 Suivi des réclamations.....	11
	Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte.....	12
	2.1.1.10 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels).....	12
	2.1.1.10.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles	12
	2.1.1.10.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables.....	13
	2.1.1.11 Collecte en porte à porte des Déchets Verts	15
	La collecte en apport volontaire dans des points équipés de colonnes aériennes (verre, fibreux, Gros Cartons) 17	
	La collecte en apport volontaire en déchetteries	17
	Les tonnages des déchets des déchetteries.....	18
	L'accès des professionnels aux déchetteries	18
3	PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES DANS L'ANNEE	20
	Organisation et structuration du service « Déchets »	20
	Rédaction d'un règlement de collecte à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine »	20
	Travail à l'élaboration d'un PLPDMA à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine	20
	Le MODECOM porté par le SDOMODE :	21
	Evolution des consignes de tri des papiers et cartonnettes :	22
	Opération « Arrêtons le gâchis dans les cantines scolaires » portée par le SDOMODE :	23
	La prévention :	30

3.1.1.1	Le compostage individuel.....	30
3.1.1.2	Stop Pub	30
	Le site internet :	30
4	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS.....	31
5	INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS	32
	Les dépenses :	32
	Les recettes :	35

1 PREAMBULE

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2018 conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Il a pour but principal de synthétiser le plus fidèlement possible l'action du service « déchets » de la Communauté de communes Roumois Seine, tant au plan technique que financier et de permettre d'apprécier la qualité du service assuré dans un objectif de maîtrise des coûts.

Plusieurs faits marquants ont caractérisé l'année 2018 autour de la thématique « Déchets »

- Le départ de 6 communes de la collectivité au 1^{er} janvier 2018:

La Pyle a ainsi rejoint la Communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN).

Le Bec-Thomas, Saint-Germain de Pasquier, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois et Vraiville ont rejoint la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE).

- Poursuite de la Dotation des usagers en bacs OMr pucés
Trois des quatre collectivités historiques composant aujourd'hui Roumois Seine (Bourgtheroulde, Quillebeuf-sur-seine et Roumois-Nord) ont décidé de doter les usagers de leur territoire de bacs OMr pucés.
- L'absence de vote du budget de la collectivité
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une Tarification incitative

2 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de communes Roumois seine assure le service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'ensemble des 56 communes la composant au 01 janvier 2018.

Le recensement pour l'année 2018 fait état de 52 155 habitants (données INSEE au 1^{er} janvier 2018-source communale) pour une superficie de 466.5 km²



LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La compétence collecte des déchets ménagers concerne toute la collecte, qu'elle s'effectue en porte à porte ou au niveau des points d'apport volontaire. Elle se décline sous plusieurs formes :

- en porte à porte des OMA pour les particuliers (Ordures Ménagères résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables) et pour les professionnels,
- en porte à porte pour les Déchets Verts pour deux communes du groupement de commande (Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul),
- en apport volontaire dans des points équipés de colonnes aériennes (Verre, Fibreux, Gros Cartons),
- en apport volontaire en déchetterie.

La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commande.

La collecte des colonnes présentes sur les Points d'Apport Volontaire est confiée au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE), créé depuis décembre 1992.

La collecte des bennes présentes sur les déchetteries est assurée au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE).

La collecte en porte à porte

2.1.1.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte

Sur le territoire, la collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) dans le cadre d'un groupement de commande comprenant les territoires des Communautés de communes historiques de Roumois Seine, l'ex-Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-Val de Risle) et l'ex-Intercommunalité du Pays-brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay Terres de Normandie).

En 2018, la Communauté de communes Roumois Seine est la structure coordonnatrice du Groupement de commande.

Le marché a été affermi au 01 février 2016 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020. A l'issue de cette date, le marché peut être reconduit deux fois une année supplémentaire.

Le territoire correspondant au marché se compose de 92 communes accueillant 28 521 logements pour une population totale de 64 306 habitants (source Insee 2014).

	Nombre de communes	Population 2014	Logements 2014	Nombre de ménages 2014	Superficie (km ²)
CC Roumois Seine	56	50416	21725	19773	466,5
Ex-CC Val-de-Risle	14	6612	3221	1642	113,6
Ex-Intercom Pays brionnais	22	7278	3575	2896	143,7
TOTAL	92	64306	28521	24311	723,8

Tableau des caractéristiques démographiques des collectivités composant le groupement (source Insee 2014)

2.1.1.2 Temps de collecte

Le temps moyen de collecte pour effectuer les collectes de l'année 2018 est de 8,40 heures par tournée

En 2017, le temps moyen observé était de 8,06 heures par tournée. Il s'élevait à 8,37 heures en 2016.

2.1.1.3 Matériel mis à disposition

Parc Bourgtheroulde				
101	RENAULT	AV-596-QX	FAUN BI	26T
102	RENAULT	CJ-155-HP	FAUN BI	26T
103	RENAULT	AZ-926-NT	FAUN	19T
104	RENAULT	AZ-118-NV	FAUN	19T
105	RENAULT	DA-489-PF	GEE SINK NORBA	19T
106	RENAULT	DA-911-PF	GEE SINK NORBA	19T
107	RENAULT	EB-220-KD	FAUN	19T
108	RENAULT	ED-396-JR	FAUN	19T
109	SCANIA	DZ-143-PZ	FAUN	26T
110	RENAULT	AZ-960-NT	GEE SINK NORBA	26T
111	RENAULT	BG-893-LZ	FAUN	26T
112	RENAULT	AZ-041-NV	FAUN	26T
113	RENAULT	AZ-552-XS	SEMAT	19T

Flotte utilisée en 2018 pour effectuer les prestations de collecte en porte à porte

2.1.1.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne

Pour réaliser l'ensemble des collectes de 2018 (pour l'ensemble du groupement), les véhicules du prestataire ont parcouru 279 641 kilomètres et consommé 216 236 litres. Cela représente une consommation moyenne de 77.32 litres/100km.

(Chiffres 2017 : 285 054 kilomètres et 216 546 litres soit 75.96 litres/100km)

2.1.1.5 Moyens humains

Sur l'année 2018, le prestataire de collecte a consacré 25,59 ETP (dont 20,61 ETP Titulaire et 4,99 ETP Intérim).

Ci-dessous, l'effectif affecté à l'agence de Bourgheroulde,

	Poste	Effectif
Atelier	Responsable maintenance	1
	Agent de maintenance	1
	Laveur	1
Encadrement	Directeur d'agence	1
	Responsable d'exploitation	1
	Responsable de secteur	1
	Assistante administrative	1

2.1.1.6 Suivi des accidents de travail :

Pour l'année 2018, 6 accidents de travail ont été à déplorer :

- 3 A.T avec arrêt cumul de 32 jours d'arrêt dont 2 chutes de hauteur et 1 coupure.
- 3 A.T. sans arrêt dont 1 manipulation d'objet, 1 chute de plein pied et 1 poussière dans l'oeil

Pour rappel, aucun accident de travail en 2017, contre 4 en 2016.

Le taux de fréquence s'élève ainsi à 79.99 et le taux de gravité est de 0.56

A titre d'information, les chiffres de références du secteur de la collecte de déchets non dangereux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

2013	2012	2011	2010	2009
<i>44.3</i>	<i>47.7</i>	<i>51.1</i>	<i>53.7</i>	<i>53.1</i>
<i>3.1</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3.08</i>	<i>3.19</i>

Calcul du Taux de fréquence : (Nbre AT avec arrêt dans le mois/Nbre heures travaillées dans le mois) x 1 000 000

Calcul du Taux de gravité : (Nbre de jours d'arrêt dans le mois/Nbre d'heures travaillées dans le mois) x 1 000

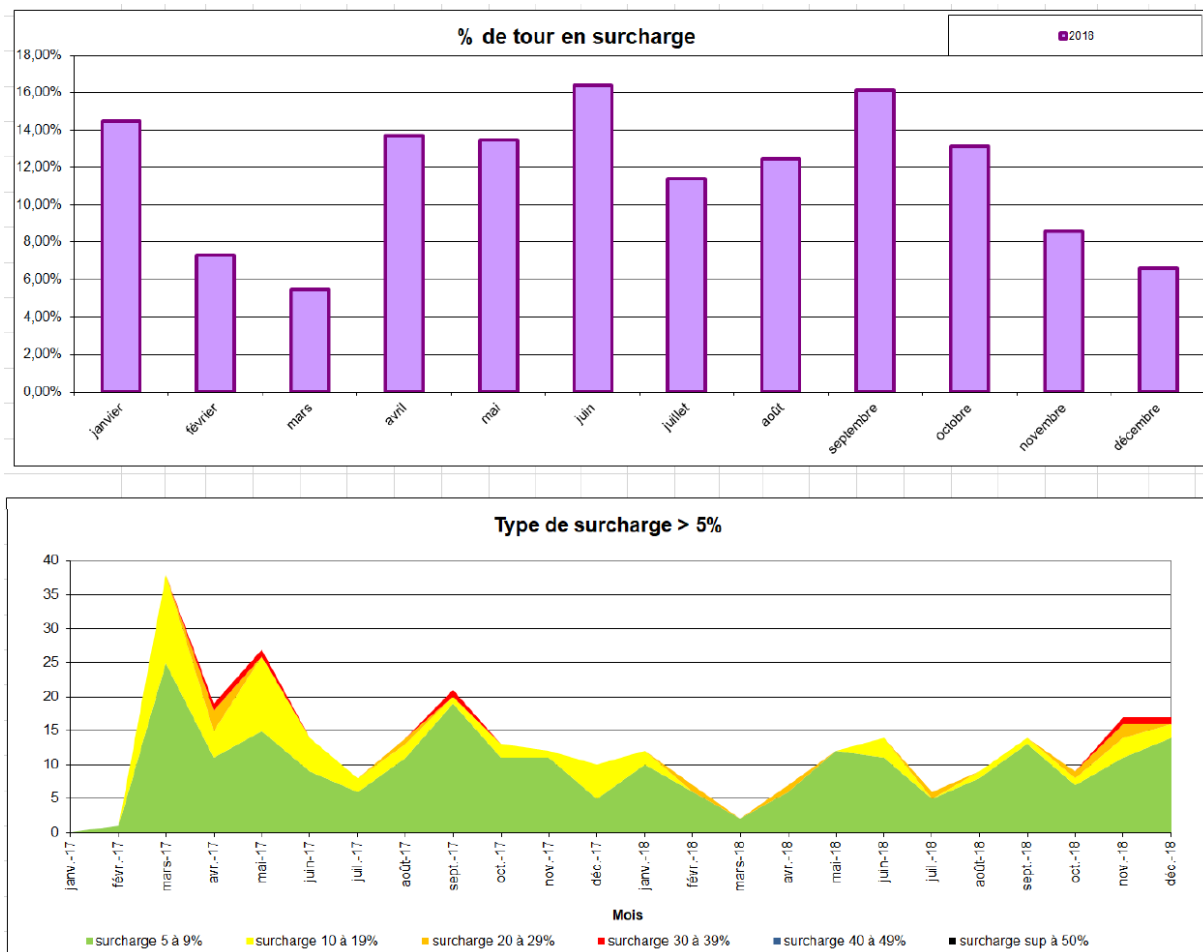
2.1.1.7 Suivi des surcharges :

Les équipages sont tenus de respecter la charge maximale des camions de collecte conformément à la législation en vigueur.

En dépit des mesures mises en place par le prestataire (responsabilisation des équipages, sanctions ponctuelles pour les cas les plus graves,...), les cas de surcharges existent toujours.

Dans la grande majorité des cas, ces surcharges sont inférieures à 10%.

2018											
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
325	329	311	300	312	287	299	330	279	305	465	636
47	24	17	41	42	47	34	41	45	40	40	42
14,46%	7,29%	5,47%	13,67%	13,46%	16,38%	11,37%	12,42%	16,13%	13,11%	8,60%	6,60%
3,69	2,13	0,64	2,33	3,8	4,9	2,0	3,0	5,0	3,0	3,7	2,8
35	17	15	34	30	33	28	31	31	31	23	24
10	6	2	6	12	11	5	8	13	7	11	14
2	0	0	0	0	3	0	1	1	1	3	2
0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	2	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



2.1.1.8 Suivi des points noirs :

Courant du premier trimestre 2017, le prestataire de collecte a transmis à la collectivité l'ensemble des plans de collecte sous format papier.

Sur le territoire Roumois Seine, quelques points noirs ont pu être supprimés courant 2018 :

- Rue du Gard à Quillebeuf-sur-Seine,
- Rue aux Chiens à Quillebeuf-sur-Seine,
- Résidence Semelaigne à Bosroumois,
- Chemin du Clos à Routot,
- Cité des Poiriers à Bourg-Achard

Pour permettre un suivi efficace des levées des points noirs, le prestataire de collecte propose d'utiliser des « Fiches Qualité sécurité » (F.Q.S.) reprenant les éléments principaux du lieu en cause tel que l'adresse, le nombre d'habitations concernées, le nombre de passages par semaine, le type de manœuvres actuellement réalisées pour la collecte et enfin une ou plusieurs propositions pour lever ce point noir.

Le prestataire prévoit de transmettre à la Communauté de communes plusieurs fiches F.Q.S courant 2019 afin de traiter d'autres points noirs.

2.1.1.9 Fonctionnement du service « Déchets » :

2.1.1.9.1 Remontées d'informations quotidiennes

Pour garantir un retour terrain efficace, le prestataire remet chaque jour à la collectivité un fichier de « remontées d'informations » qui reprend l'ensemble des anomalies détectées en collecte par les équipages.

Cet envoi quotidien a pour objectif d'apporter un maximum d'éléments pour répondre aux questions d'usagers sur d'éventuelles non collectes ou signaler des difficultés de collecte (élagage, stationnement de véhicule gênant, ...).

Ce fichier est transmis via la plateforme « Planet Client » permettant d'accéder à tout moment aux informations.

En 2018, 1860 signalements ont été formulés dont 1388 liés à des refus de collecte et 472 à des problèmes techniques (demandes d'élagage, stationnements gênants, pannes de véhicules,...)

2.1.1.9.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage

<i>Année</i>	<i>Refus de collecte</i>	<i>Demande d'élagage</i>
2017	362	161
2018	1388	341

Les équipages effectuent régulièrement des refus de collecte lorsque les déchets présentés ne sont pas conformes aux consignes en vigueur sur le territoire. En 2018, la Communauté de communes a insisté sur le respect de ces consignes. Le nombre de refus émis s'en est trouvé fortement impacté.

Sur le territoire de collecte, le passage des camions de collecte est impacté par de nombreux problèmes d'élagage. Il s'agit principalement de haies qui sont insuffisamment (en hauteur) ou pas taillées pour permettre le passage des véhicules de collecte. A noter que le chiffre de demandes d'élagage correspond au nombre de remontées : un site peut ainsi faire l'objet de plusieurs requêtes tant que l'élagage n'est pas réalisé.

Le service « Déchets » de la Communauté de communes transmet ces différentes demandes aux communes concernées pour suites à donner.

2.1.1.9.3 Suivi des réclamations

La Communauté de communes a mis en place conjointement avec le prestataire de collecte un tableau des réclamations qui permet de suivre plus facilement les réclamations des usagers et les réponses apportées.

Une plateforme a également été créée pour rendre encore plus interactifs les échanges entre la collectivité et le prestataire.

En 2018, 160 réclamations concernant le prestataire (non collecte, casse de bac, défaut de propreté, comportement inapproprié,...) ont été recensées et traitées.

Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte

2.1.1.10 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels)

2.1.1.10.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles

La collecte des OMr est assurée en C1 pour toutes les communes sauf Bourg-Achard, Routot et Quillebeuf-sur-Seine en C2.

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 14 851 tonnes d'OMr en 2018 (contre près de 15 088 tonnes en 2017 et 15486 tonnes en 2016, soit une diminution de 1,57% par rapport à 2017).

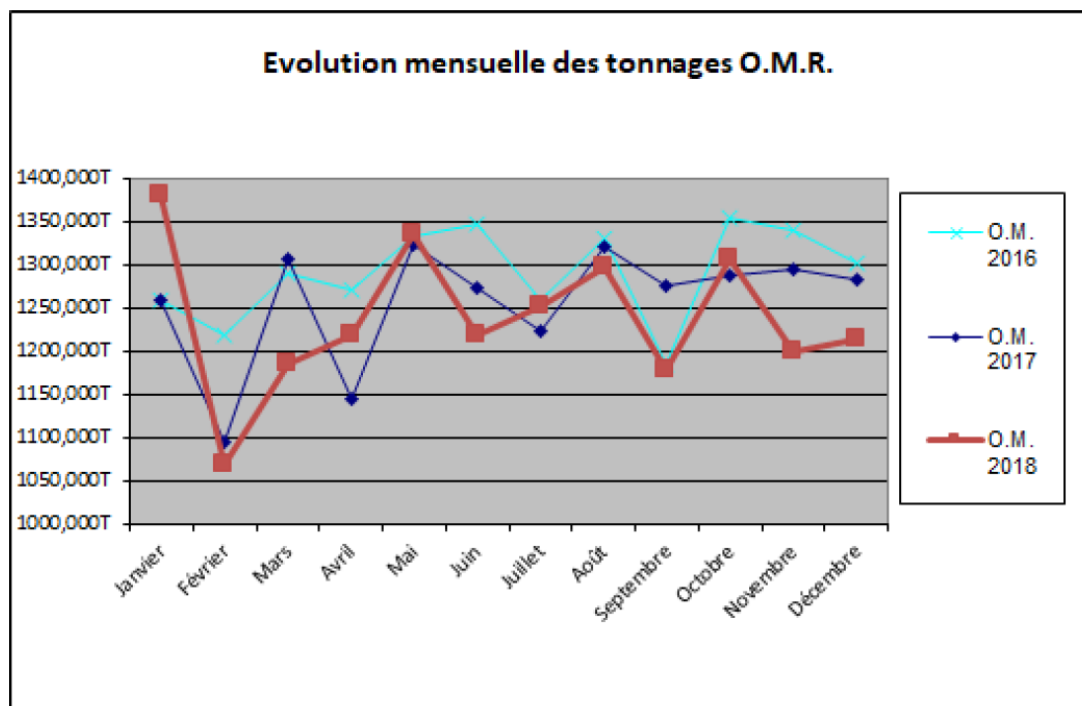
Elle a procédé à un total de 2 707 vidages pour les OMr (2 497 en 2017)

Il est important de signaler que ces tonnages correspondent à ceux produits par l'ensemble des collectivités du groupement. Le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les trois collectivités du fait de circuits de collecte mutualisés.

	O.M. 2016	O.M. 2017	O.M. 2018	Evolution 2017-2018
Janvier	1258,160T	1258,160T	1379,460T	9,64%
Février	1219,520T	1095,620T	1067,660T	-2,55%
Mars	1288,680T	1305,970T	1185,667T	-9,21%
Avril	1271,060T	1146,000T	1218,300T	6,31%
Mai	1332,700T	1323,900T	1335,390T	0,87%
Juin	1346,360T	1273,480T	1217,280T	-4,41%
Juillet	1258,040T	1222,960T	1252,530T	2,42%
Août	1331,040T	1319,620T	1296,966T	-1,72%
Septembre	1186,250T	1275,000T	1177,300T	-7,66%
Octobre	1354,560T	1288,340T	1307,458T	1,48%
Novembre	1338,900T	1295,420T	1198,480T	-7,48%
Décembre	1300,940T	1283,240T	1214,340T	-5,37%
*CUMUL	15486,210T	15087,710T	14850,831T	-1,57%

Suivi mensuel des OMr collectés sur l'ensemble du groupement de commande

La baisse des tonnages observée entre 2017 et 2018 s'explique par l'incidence du départ des 6 communes au 1^{er} janvier. Au vu du nombre d'habitants qui ne sont plus collectés par le groupement depuis le début de l'année, la baisse aurait dû avoisiner les 3.7%.



Evolution des tonnages OMr collectés sur l'ensemble du groupement de commande

2.1.1.10.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

La collecte sélective est assurée en C0,5 pour toutes les communes (soit une collecte tous les 15 jours).

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 2 268 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables en 2018 (contre près de 2 719 tonnes en 2017 et 2 601 tonnes en 2016, soit une diminution de 16,61% par rapport à 2017).

Elle a procédé à un total de 1 147 vidages pour les EMR (1 085 en 2017)

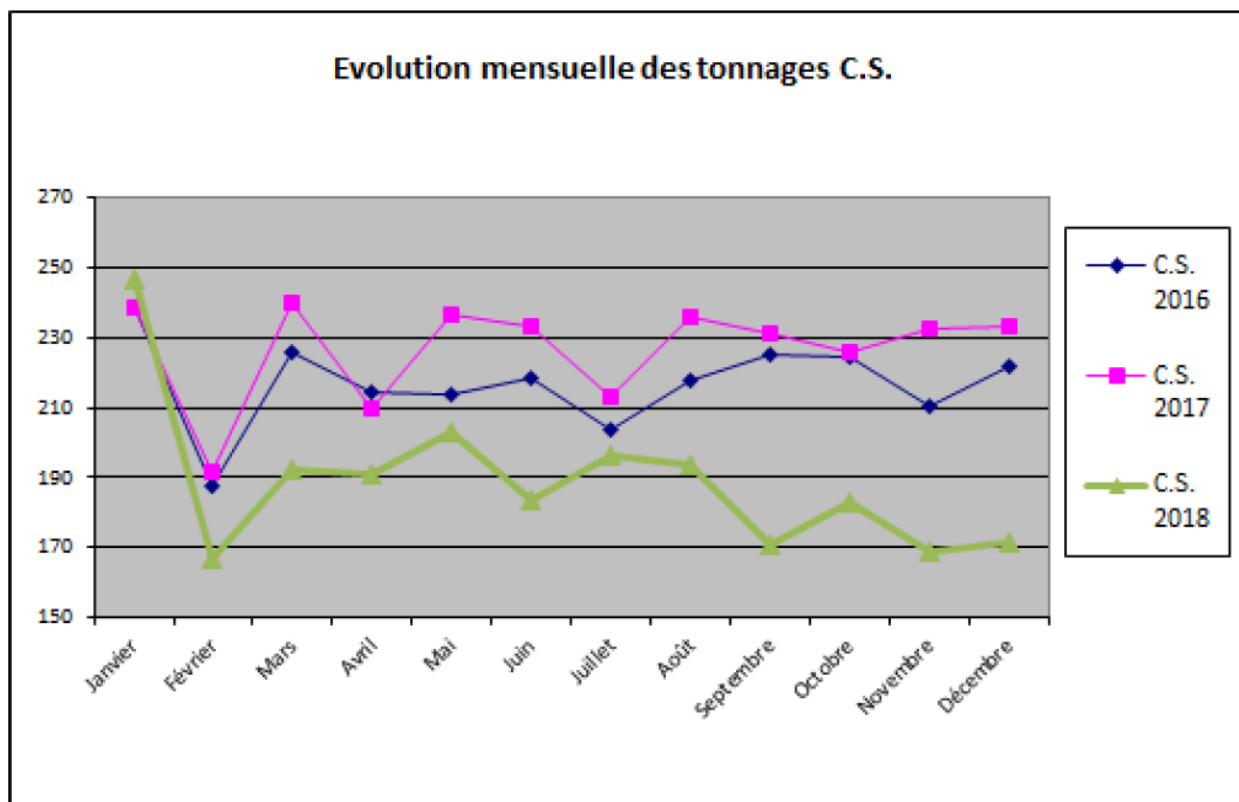
Comme pour ceux des OMr, il est important de signaler que ces tonnages correspondent à ceux produits par l'ensemble des collectivités du groupement. Le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les trois collectivités du fait de circuits de collecte mutualisés.

L'ensemble des foyers du territoire est doté de bacs à couvercle jaune exceptés ceux de l'ancienne Communauté de communes Roumois Nord dont la collecte est assurée en sacs jaunes.

	C.S. 2016	C.S. 2017	C.S. 2018	Evolution 2017-2018
Janvier	238,120T	238,120T	246,460T	3,50%
Février	187,540T	191,340T	166,620T	-12,92%
Mars	225,680T	240,100T	192,140T	-19,98%
Avril	214,040T	209,390T	190,680T	-8,94%
Mai	213,520T	236,140T	203,230T	-13,94%
Juin	218,660T	233,280T	183,560T	-21,31%
Juillet	203,520T	213,280T	196,620T	-7,81%
Août	217,740T	235,660T	193,900T	-17,72%
Septembre	224,880T	231,340T	170,700T	-26,21%
Octobre	224,540T	225,540T	183,140T	-18,80%
Novembre	210,420T	232,480T	168,940T	-27,33%
Décembre	221,840T	232,820T	171,780T	-26,22%
*CUMUL	2600,500T	2719,490T	2267,770T	-16,61%

Suivi mensuel des tonnages EMR collectés sur l'ensemble du groupement de commande

La baisse conséquente des tonnages observée entre 2017 et 2018 s'explique par l'incidence du départ des 6 communes au 1^{er} janvier mais surtout par le respect des nouvelles consignes de tri relatives au fibreux (papier et cartonnettes) mises en place par le SDOMODE.



Evolution des tonnages EMR collectés sur l'ensemble du groupement de commande

2.1.1.11 Collecte en porte à porte des Déchets Verts

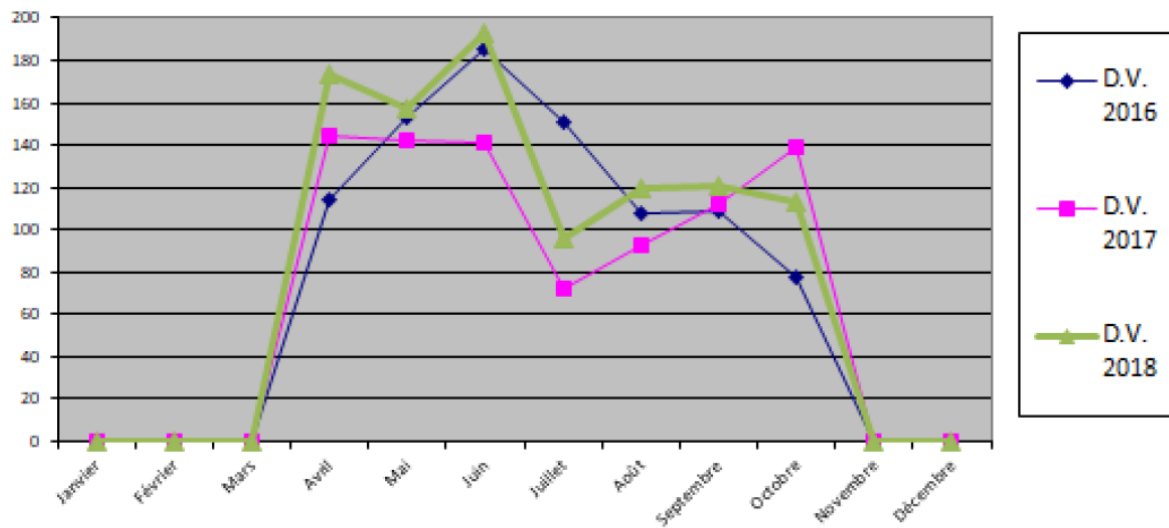
La collecte des Déchets Verts en porte à porte est assurée pour les communes de Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul en C1 pendant la période du 1er avril au 31 octobre.

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 972 tonnes de Déchets Verts en 2018 (contre près de 843 tonnes en 2017 et 897 tonnes en 2016, soit une augmentation de 15,3% par rapport à 2017).

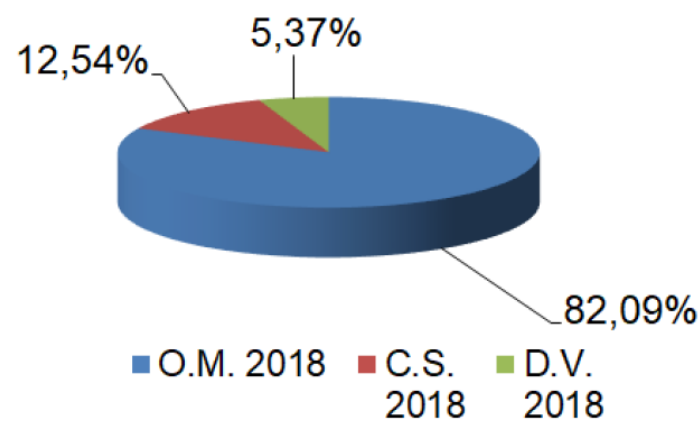
Elle a procédé à un total de 163 vidages vers la plateforme d'Amfreville-la-Campagne pour les Déchets Verts (137 en 2017)

	D.V. 2016	D.V. 2017	D.V. 2018	Evolution 2017-2018
Janvier	0,000T	0,000T	0,000T	SDIY/0%
Février	0,000T	0,000T	0,000T	SDIY/0%
Mars	0,000T	0,000T	0,000T	SDIY/0%
Avril	114,620T	144,300T	173,620T	20,32%
Mai	152,720T	141,900T	157,000T	10,64%
Juin	185,860T	140,920T	192,980T	36,94%
Juillet	150,400T	72,380T	95,420T	31,83%
Août	107,652T	92,880T	119,220T	28,36%
Septembre	108,440T	111,760T	121,160T	8,41%
Octobre	77,060T	139,040T	112,778T	-18,89%
Novembre	0,000T	0,000T	0,000T	SDIY/0%
Décembre	0,000T	0,000T	0,000T	SDIY/0%
*CUMUL	896,752T	843,180T	972,178T	15,30%

Evolution mensuelle des tonnages D.M.V.



Répartition des gisements - 2018



LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DANS DES POINTS EQUIPES DE COLONNES AERIENNES (VERRE, FIBREUX, GROS CARTONS)

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine au 1^{er} janvier 2018 il y a 106 Points Apport Volontaire. 291 colonnes sont présentes.

135 colonnes sont dédiées à la collecte du verre (soit 1 colonne pour 386 habitants)

92 colonnes sont dédiées aux Revues-Journaux-Magazines, papiers et cartonnettes (soit 1 colonne pour 566 habitants)

64 conteneurs sont dédiés à la collecte des Gros Cartons (soit 1 conteneur pour 814 habitants)

Au cours de cette année, le SDOMODE a équipé plusieurs points supplémentaires en colonnes fibreux.

La collecte des colonnes des Points d'Apport volontaires est assurée par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

En 2018, le SDOMODE a collecté les tonnages suivants :

	Tonnage en 2018	Ratio (kg/hab/an)
Fibreux (papiers-cartonnettes)	619,7	11,9
Verre	1 766,8	33,9
Gros cartons	210,1	4,0
Bilan des performances de collecte pour quelques filières (population prise en compte pour 2018 : 52 555 hab)		

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE EN DECHETTERIES

En date du 31 mai 2016, un arrêté préfectoral a entériné le transfert de la compétence « hauts de quais » au SDOMODE, avec effet au 1er janvier 2017 et a modifié en conséquence ses statuts. Cette nouvelle compétence permet au syndicat d'assurer l'accueil, le transport et le traitement des déchets pour le compte de la collectivité.

L'accès aux déchetteries est toujours gratuit pour les particuliers. Cet accès s'effectue dorénavant au moyen d'une carte liée au véhicule.

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, quatre déchetteries sont présentes : Amfreville-Saint-Amand, Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Trouville-la-Haule. Cependant, tout usager peut se rendre dans n'importe quelle des 17 déchetteries du SDOMODE ouvertes aux particuliers

Les tonnages des déchets des déchetteries

Les tonnages des déchets des déchetteries sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		Tonnages 2018												
		1 ^{er} Trimestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre			4 ^{ème} Trimestre			TOTAL
mode de collecte	filière	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2018
Ensemble des Déchetteries	déchets verts	197,280	155,740	252,580	843,860	930,240	1272,260	735,700	978,980	961,920	877,530	521,280	294,380	8 021,75
	gazon	0,000	0,000	0,000	129,570	134,650	79,480	10,000	0,000	8,260	0,000	0,000	0,000	361,96
	branches	18,140	9,160	2,320	6,890	1,720	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,200	38,43
	gravats	250,36	195,90	287,82	539,12	606,20	371,40	442,04	611,58	391,72	447,24	245,32	210,74	4 599,44
	bois	132,30	89,10	122,54	170,82	166,54	143,36	139,83	193,78	108,60	125,86	89,80	65,56	1 548,09
	plâtre	61,62	38,98	59,60	46,84	52,30	46,74	51,96	62,24	38,32	60,88	39,88	16,12	575,48
	encombrants	158,30	125,04	143,88	194,18	214,52	173,10	154,46	213,98	145,50	162,90	129,80	120,54	1 936,20
	ferraille	61,74	58,40	59,86	102,08	102,70	76,34	87,56	103,52	81,60	83,08	59,56	41,04	917,48
	batterie	1,202	0,734	1,197	2,059	1,820	0,330	1,073	1,387	0,770	0,850	0,797	0,306	12,53
	DMS	5,987	3,513	4,335	7,262	7,901	6,536	7,711	8,633	6,977	8,135	5,350	5,210	77,55
	Huile de vidange	1,710	2,700	3,060	3,510	3,240	5,220	2,970	1,350	3,150	3,150	2,250	0,900	33,21
	gros cartons (déchèterie)	18,670	17,630	19,280	25,180	23,250	21,490	23,170	33,550	21,080	24,110	23,650	24,970	276,03
	D3E	130,387			155,170			161,892			122,710			570,16
	Pneus	9			14			14			6			43,21
	Piles	2,282						1,917						4,20
ECO DDS							75,188						75,19	

L'accès des professionnels aux déchetteries

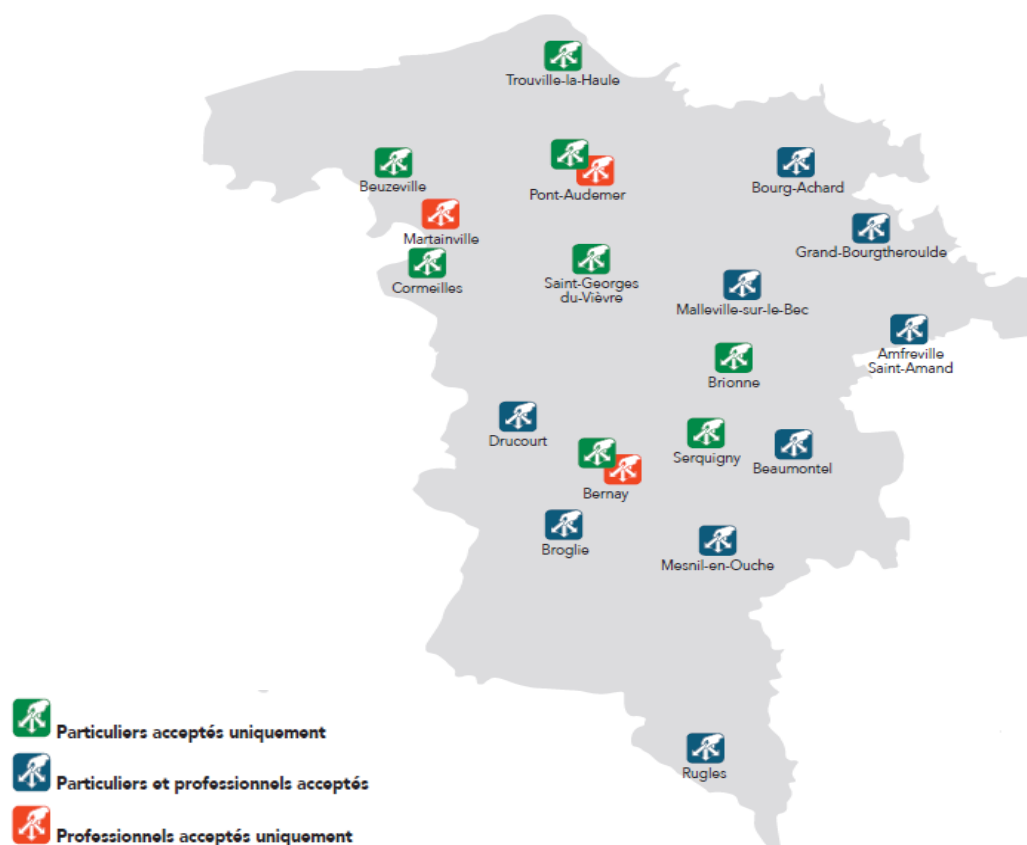
Le SDOMODE propose aux professionnels de son territoire une offre de reprise et de traitement de leurs déchets.

L'offre du SDOMODE donne accès à 23 filières de traitement dont 9 sont payantes (Amiante, Bois, Branchages, DDS, Déchets verts, Déchets Industriels, Pelouse, Gravats, Plâtre).

Cet accès aux déchetteries du SDOMODE est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur le territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure réalisant des travaux sur notre secteur. L'obtention d'un badge est la seule obligation.

La facturation des déchets se fait au coût réel (qui permet de couvrir les frais de transport et de traitement), sans aucune marge pour le Syndicat.

Au total, un réseau de 12 points de dépôt (dont trois sur le territoire de la CDC Roumois Seine : Amfreville-Saint-Amand, Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde) est dédié aux professionnels.



3 PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES DANS L'ANNEE

ORGANISATION ET STRUCTURATION DU SERVICE « DECHETS »

En 2018, le service « Déchets » de la Communauté de communes Roumois Seine comptait un effectif de 3 agents correspondant à 2 ETP

Le service est ainsi constitué d'un responsable (0,5 ETP), d'une assistante administrative (0,5 ETP) et d'une gestionnaire des « déchets » (1 ETP).

Pour cette année, le service d'accueil a traité 1 845 appels téléphoniques.

La nature de ces appels concerne principalement...

- Des demandes de dotation en bacs (527)
- Des problèmes et des refus de collecte (398)
- Des demandes de renseignements concernant le dépôt d'Amiante (69)
- Des réservations de composteur (65)
- Des demandes diverses liées aux bacs (étiquettes, demandes d'échange, déclaration de vol, réparation,...)

REDACTION D'UN REGLEMENT DE COLLECTE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA CDC ROUMOIS SEINE »

Un règlement de précollecte et collecte des ordures ménagères et assimilées a été élaboré à l'issue de deux réunions avec un groupe de travail d'élus spécialement formé (30 janvier et 6 mars 2018).

Ce règlement qui prévoit notamment les modalités de collecte des déchets, la gestion des bacs et les dispositions et sanctions pour l'application de toutes les règles, a été approuvé et voté en assemblée communautaire du 07 juin 2018.

TRAVAIL A L'ELABORATION D'UN PLPDMA A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA CDC ROUMOIS SEINE

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés doivent définir, depuis le 1er janvier 2012, un programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place. L'objectif national est la réduction de 10% minimum des DMA (de 2010 à 2020)

L'année 2018 n'a pas permis de finaliser ce document ; néanmoins cette année a permis d'avancer sur les premiers éléments du diagnostic et la méthodologie et d'avoir des retours d'expériences venant d'autres collectivités.

LE MODECOM PORTE PAR LE SDOMODE :

Jusqu'à aujourd'hui, le SDOMODE avait procédé à de nombreuses campagnes de caractérisation des bacs de tri et/ou des flux de déchets recyclables parvenant au centre de tri. Ces campagnes permettaient de définir avec précision le taux d'erreurs de tri (refus de collecte) et la nature de ces erreurs.

Par contre, aucune information n'était jusqu'ici disponible concernant la composition des Ordures Ménagères résiduelles du territoire.

Afin de connaître l'effet de ses actions et la marge de progression restante, le SDOMODE a décidé d'échantillonner ses ordures ménagères résiduelles, en suivant une méthode nationale de caractérisations, le MODECOM (**MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères**) de l'ADEME.

Cette méthode consiste notamment à évaluer les gisements théoriquement évitables (gaspillage alimentaire, compostage à domicile, méthanisation) mais aussi valorisables (papiers, emballages, verre, textiles, déchets de déchèteries ...) au sein des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

15 agents et une élue du SDOMODE sont ainsi intervenus pour mener à bien cette mission du 09 au 12 avril 2018.

Parmi les 14 caractérisations réalisées, 4 ont concerné des communes de la Communauté de communes Roumois Seine : Grand-Bourgheroulde, Caumont, Bourneville et les Monts du Roumois.

A l'issue des 14 caractérisations, la composition type de la poubelle grise de l'habitant du territoire du SDOMODE a pu être établie :



Cette opération a ainsi permis d'identifier des pistes de progrès pour développer la prévention des déchets et le recyclage. En 2018, la production d'ordures ménagères s'est élevée à 237 kg par habitant sur l'Ouest de l'Eure.

L'opération a pu montrer que seuls 44% des déchets mis par les usagers dans la « poubelle grise » sont effectivement des Ordures Ménagères résiduelles.

Les 56 % restants des déchets sont des « erreurs de destination »

- Déchets recyclables devant rejoindre la filière du tri sélectif (21% soit 49.9 kg/an/hab),
- Déchets méthanisables (déchets alimentaires, restes de cuisine et de repas, déchets de jardin) pouvant également être compostés (21% soit 49.9 kg/an/hab),
- Autres collectes (Médicaments, textiles, petits appareils électriques,...) pouvant rejoindre d'autres filières de valorisation ou de recyclage (7% soit 16.6 kg/an/hab),
- Extension des consignes de tri c'est-à-dire les emballages en plastique qui pourront être triés dès l'extension du tri (pots et barquettes, sachets,...) (5% soit 11.9 kg/an/hab),
- Déchets évitables : déchets alimentaires non consommés (2% soit 4.7 Kg/an/hab)

EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI DES PAPIERS ET CARTONNETTES :

Depuis le 1er décembre 2017, le SDOMODE applique de nouvelles consignes de tri aux papiers et cartonnettes. Ces matériaux ne sont plus tolérés dans les bacs et sacs jaunes collectés en porte à porte mais doivent être acheminés vers les colonnes à Revues-Journaux-Magazines des Points d'Apport Volontaire. Le tri passe ainsi vers un mode « Fibreux » / « non-Fibreux ». Le but est d'améliorer la qualité du gisement et de préparer le passage aux consignes élargies.

L'objectif 2020 est de collecter 822 tonnes supplémentaires par an sur l'ensemble du territoire du SDOMODE entre 2016 et 2020, soit 5kg/habitant.

Pour accompagner cette évolution des consignes, le SDOMODE a développé plusieurs supports de communication : parmi ces supports, un guide de tri a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire (boitage).

Parallèlement à la communication mise en œuvre, le SDOMODE a pris en charge l'extension du parc de colonnes à destination des Fibreux. Les communes du territoire ont été contactées pour étudier la possibilité de créer de nouveaux Points d'Apport Volontaire.

OPERATION « ARRETONS LE GACHIS DANS LES CANTINES SCOLAIRES » PORTEE PAR LE SDOMODE :

Cette action s'est inscrite dans la suite logique des actions du SDOMODE de réduction des déchets entamées en 2008 et, en particulier, de son engagement dans un Programme Local de Prévention, de 2009 à 2015.

Retenu lauréat de l'appel à projet « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », le SDOMODE a signé la convention avec l'ADEME en septembre 2016. En accord avec la convention, le SDOMODE s'est engagé à cibler 30 % des sites de restauration scolaire de son territoire, soit 45 sites.

Cette opération a été menée avec le soutien technique du CREPAN (Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie)

L'opération est organisée en deux vagues : vague 1 sur l'année scolaire 2016-17 et la vague 2 sur l'année scolaire 2017-18.

Les résultats de la première vague ont été présentés dans le RPQS 2017.

Parmi les 25 sites de la seconde vague, 4 sites concernaient le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine : Bourg-Achard, Etreville, Routot et Saint-Pierre-des-Fleurs.

Méthodologie et résultats :

Des pesées ont été effectuées pendant une semaine pour le diagnostic et pendant une semaine pour le bilan.

Il a été demandé aux référents d'effectuer des pesées du **gaspillage « cuisine »** (ce qui a été préparé mais non servi) et du **gaspillage « consommation » ou « assiettes »** (ce qui a été servi mais non consommé). Il leur a été proposé en option de peser aussi **les portions**, c'est-à-dire tout ce qui est préparé en cuisine pour le nombre de convives prévus.

Sur les 25 sites, 22 ont pesé les portions pour le diagnostic et 23 pour le bilan

Il a été remis aux référents le **document édité par le GEMRCN** (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) sur les quantités recommandées à chaque tranche d'âge. Il n'était pas forcément connu de tous, en particulier des élus. Ce document fournit des repères à ne pas dépasser, car il s'avère que les portions recommandées sont plutôt élevées.

Après les pesées, chacun des sites a reçu une analyse des résultats faite par le SDOMODE

Conclusion de la vague 2 :

Pour les résultats de la vague 2, trois sites n'ont pu être pris en compte, celui de Routot qui n'a pas pu fournir les données de ses pesées finales, pourtant réalisées, et 2 sites de Bernay (quartier Bourg-le-Comte) dont les pesées initiales ne comportaient pas le gaspillage « cuisine

Le résultat de la vague 2 est mitigé, avec une baisse du gaspillage très différente de celle de la vague 1 : 23% contre 42%. Dans leur composition, les deux vagues diffèrent totalement.

Sur les 22 sites de la V2 pris en compte pour les calculs, seulement 4 ont une cuisine sur place (18%), tandis que, pour la V1, il y en avait 11 sur les 17 pris en compte (65%).

Quant aux sites fournis par un prestataire, la V2 en comporte 12 (55%), tandis qu'il y en avait 6 sur 17 pour la V1 (35%).

Par ailleurs, la particularité de la V2, ce sont les sites fournis par la cuisine centrale de Bernay. Tandis que le gaspillage enregistré au départ était du niveau site avec prestataire, le pourcentage de baisse est remarquable dans 5 des sites pris en compte : il s'échelonne de - 37% jusqu'à - 67%. Outre l'implication des agents dans les cantines, cela s'explique par la réactivité possible dans une cuisine centrale municipale, à la différence des entreprises de restauration collective.

Pour les 4 cuisines sur place, elles partaient toutes d'un niveau faible de gaspillage. Pour obtenir une baisse significative, il faut un engagement particulier, c'est le cas pour 2 d'entre elles : Plasnes (- 47%) et St Germain la Campagne (- 62%).

A propos des sites avec prestataire, signalons l'engagement tout particulier de la référente de

Comme pour la vague 1, la période des actions a été de 3 mois environ, entre janvier et avril, car il faut tenir compte des congés de février et du printemps. Sur une période aussi brève, les bons résultats n'ont pu être obtenus que par la motivation de certains référents, soutenus aussi parfois par les agents

			Diagnostic <i>Par jour par convive</i>		Bilan <i>Par jour par convive</i>		
Site de restauration	Cuisine	Convives / jour <i>moyenne</i>	Portion en g	GA en g	Portion en g	GA en g	Évolution
Bernay F. Buisson Maternelle	centrale	57	433	111	402	70	- 37%
Bernay F. Buisson Elémentaire	centrale	101	435	121	450	60	- 50%
Bernay J. Moulin Maternelle	centrale	40	209 ?	165	-	59	- 62%
Bernay J. Moulin Elémentaire	centrale	59	328	136	478	44	- 67%
Bernay Les Fontaines Maternelle	centrale	40	405	97	415	57	- 42%
Bernay Paul Bert Primaire	centrale	88	426	111	531 ?	115	+ 3%
Bourg-Achard Primaire	sur place *	370	331 <i>sans le pain</i>	31	-	45	+ 45%
Campigny Primaire	La Normandie	80	532	160	501	157	- 2%
Conteville Primaire	La Normandie	75	557	150	510	140	-7%
Drucourt Primaire	API	107	486	179	438	137	- 23%
Eteville Primaire	sur place	150	315	37	353	42	+ 13,5%
Franqueville Primaire	La Normandie	51	505	190	502	154	- 19%
Manneville-sur-Risle Primaire	La Normandie	110	456	112	443	72	- 36%
Plasnes Primaire	sur place	81	418	80	322	42	- 47%
Pont-Audemer Primaire St Exupéry – Hélène Boucher	La Normandie	70	522	132	566	139	+ 5%
Pont-Audemer Louis Pergaud Primaire	La Normandie	60	547	66	613	53	-20%
Pont-Audemer La Fontaine Maternelle	La Normandie	60	535	191	495	136	- 29%
Pont-Audemer Paul Herpin Elémentaire	La Normandie	140	536	56	563	61	+ 9%
St-Germain-la-Campagne Primaire	Sur place	75	-	29	317	11	- 62%
St-Pierre-des-Fleurs Primaire	La Normandie	153	399 ?	160	497	174	+ 9%
Thiberville Primaire Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	La Normandie	86	552	94	516	82	- 13%
Toutainville Primaire	La Normandie	100	534	150	553	101	- 33%
Réduction globale du gaspillage de :					23 %		

BOURG-ACHARD : Ecole primaire

Nombre moyen de convives : 370

Cuisine prestataire SODEXO sur place

Mesures (/ pers. / jour)	Diagnostic initial (novembre)	Diagnostic final (avril)	
Portion	331 g <i>sans le pain</i>	<i>mal renseigné</i>	
GA cuisine	13 g	20 g	
GA conso	18 g	25 g	
GA pain	2 g	3 g	
GA total	31 g	45 g	+ 45 %

Le GA total comprend le GA cuisine et le GA conso (le GA pain est inclus dans ces 2 catégories)

Actions :

- Pesées des portions en novembre (juin : données incomplètes)
- Le cuisinier a continué d'être attentif aux portions préparées et à l'adaptation du menu
- Idées de présentation pour améliorer consommation des légumes (crumble, clafoutis...) mais succès mitigé sur la semaine des pesées finales
- Le pain n'est plus servi systématiquement mais à la demande
- Utilisation de la mallette pédagogique Pic Vert en classe.

ÉLÉMENTS FINANCIERS			
370 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	Perte €
Pour un convive/j	0.06	0.09	0.03
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	88.8	133.2	44.4
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	3197	4795	1598

ETREVILLE : Ecole primaire

Nombre moyen de convives : 150

Cuisine sur place

Mesures (/ pers. / jour)	Diagnostic initial (novembre)	Diagnostic final (avril)	
Portion	315 g	353 g	
GA cuisine	6 g	10 g	
GA conso	31 g	32 g	
GA pain	0.7 g	0.3 g	
GA total	37 g	42 g	+ 13.5 %

Le GA total comprend le GA cuisine et le GA conso (le GA pain est inclus dans ces 2 catégories)

Actions :

- Pesées des portions en novembre et avril
- La cuisinière a continué d'être vigilante aux quantités préparées et à l'adaptation des menus.

ÉLÉMENTS FINANCIERS			
150 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	Perte €
Pour un convive/j	0.07	0.08	0.01
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	42	48	6
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	1512	1728	216

SAINT-PIERRE-DES-FLEURS : Ecole primaire

Nombre moyen de convives : 156

Prestation au moment de l'opération : La Normandie

Mesures (/ pers. / jour)	Diagnostic initial (Décembre 2017)	Diagnostic final (Mai 2018)	RESULTAT + 9 %
Portion	399 g	497 g	
GA cuisine	97 g	79 g	
GA conso	63 g	94 g	
GA pain	11 g	4 g	
GA total	160 g	174 g	

Actions :

- Pesées en décembre et mai
- Réduction importante des quantités de pain
- Incitation à goûter et à donner son avis

Les données des portions nous laissent à penser que les portions livrées ont augmenté. Cependant, lors du bilan nous avons effectué les pesées de toutes les barquettes ce qui n'était pas le cas lors du diagnostic. Nous avons pu constater que des barquettes étiquetées avec un nombre de parts identiques avaient des poids différents allant pour certaines jusqu'à 300 grammes d'écart.

ÉLÉMENTS FINANCIERS			
156 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	Perte €
Pour un convive	0.32	0.35	0.03
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	200	217	17
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	7 188	7 817	629

ROUTOT ; Ecole primaire

Nombre moyen de convives : 140

Prestation au moment de l'opération : cuisine prestataire API sur place

Mesures (/ pers. / jour)	Diagnostic initial (janvier)	Diagnostic final (mai)	RESULTAT
Portion	404 g		
GA cuisine	48 g		
GA conso	44 g		
GA pain	8 g		
GA total	92		-

Le GA total comprend le GA cuisine et le GA conso (le GA pain est inclus dans ces 2 catégories)

Actions :

- Pesées des portions en janvier
- Réduction de certaines portions supérieures aux recommandations
- Participation de 2 enseignantes en élémentaire à la formation enseignants proposée par le SDOMODE.

Les pesées finales ont bien été réalisées au mois de mai mais, suite à l'arrêt de travail de la cuisinière, les données n'ont pu être récupérées par le Sdomode.

LA PREVENTION :

3.1.1.1 Le compostage individuel

Il s'agit de l'action phare du SDOMODE par son impact sur la réduction des Ordures Ménagères. La fraction fermentescible (restes de repas, épluchures...) a en effet été estimée à 6.5 kg par habitant grâce à l'opération témoin menée auprès de 75 foyers en 2010-11.

Le SDOMODE fournit des composteurs à un tarif subventionné (composteurs 800 litres en chêne à 15€, composteurs 400 litres en sapin à 10€) aux collectivités qui se chargent de les revendre aux habitants intéressés.

En 2018, 11 composteurs ont été vendus

3.1.1.2 Stop Pub

Le SDOMODE a repris cette action nationale et a édité autocollants et présentoirs Stop Pub. En 2016, un comptage faisait état d'un taux d'équipement moyen de 19.3% des boîtes aux lettres.

Une opération témoin (octobre 2013) avait évalué la part d'imprimés non sollicités reçus par foyer à 2.3 kg.

LE SITE INTERNET :

Le site internet de la collectivité est consultable à l'adresse suivante : www.roumoiseine.fr

Il détaille la collecte en porte à porte (calendriers de collecte et consignes de tri), présente un lien vers le site du SDOMODE et propose des documents à télécharger.

4 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence traitement concerne toutes les opérations telles que le recyclage, le compostage, la valorisation ou l'enfouissement. La Communauté de communes Roumois Seine a transféré le transport et le traitement des déchets au SDOMODE.

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages traités par le SDOMODE.

		Tonnages 2018													
		1 ^{er} Trimestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre			4 ^{ème} Trimestre			TOTAL	
mode de collecte	filière	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2018	
Porte à Porte	ordures ménagères CC Roumois Seine	1051,61	810,14	915,07	926,04	1032,44	960,58	939,79	1006,02	883,48	989,68	864,64	938,38	11 317,87	
	tri sélectif	199,65	134,54	154,36	152,46	152,59	145,32	156,20	145,20	132,80	132,12	131,96	133,58	1 770,78	
Ensemble des Déchetteries	déchets verts	197,280	155,740	252,580	843,860	930,240	1272,260	735,700	978,980	961,920	877,530	521,280	294,380	8 021,75	
	gazon	0,000	0,000	0,000	129,570	134,650	79,480	10,000	0,000	8,260	0,000	0,000	0,000	361,96	
	branches	18,140	9,160	2,320	6,890	1,720	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,200	38,43	
	gravats	250,36	195,90	287,82	539,12	606,20	371,40	442,04	611,58	391,72	447,24	245,32	210,74	4 599,44	
	bois	132,30	89,10	122,54	170,82	166,54	143,36	139,83	193,78	108,60	125,86	89,80	65,56	1 548,09	
	plâtre	61,62	38,98	59,60	46,84	52,30	46,74	51,96	62,24	38,32	60,88	39,88	16,12	575,48	
	encombrants	158,30	125,04	143,88	194,18	214,52	173,10	154,46	213,98	145,50	162,90	129,80	120,54	1 936,20	
	ferraille	61,74	58,40	59,86	102,08	102,70	76,34	87,56	103,52	81,60	83,08	59,56	41,04	917,48	
	batterie	1,202	0,734	1,197	2,059	1,820	0,330	1,073	1,387	0,770	0,850	0,797	0,306	12,53	
	DMS	5,987	3,513	4,335	7,262	7,901	6,536	7,711	8,633	6,977	8,135	5,350	5,210	77,55	
	Huile de vidange	1,710	2,700	3,060	3,510	3,240	5,220	2,970	1,350	3,150	3,150	2,250	0,900	33,21	
	gros cartons (déchèterie)	18,670	17,630	19,280	25,180	23,250	21,490	23,170	33,550	21,080	24,110	23,650	24,970	276,03	
		D3E	130,387			155,170			161,892			122,710			570,16
		Pneus	9			14			14			6			43,21
		Piles	2,282						1,917						4,20
		ECO DDS	75,188												75,19
Apport Volontaire	papier	62,95	35,012	52,368	47,049	59,852	43,932	42,788	45,171	56,525	56,701	71,156	46,208	619,71	
	verre	185,128	117,158	135,85	154,718	186,048	130,882	177,66	147,417	121,346	165,617	117,017	127,993	1 766,83	
	gros cartons (apport volontaire)	19,38	12,71	13,86	15,23	20,6	16,45	19,78	20,09	16,41	22,03	15,78	17,79	210,11	

Pour rappel, les tonnages collectés et traités en 2017 sont les suivants :

		Tonnages 2017												
		1 ^{er} Trimestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre			4 ^{ème} Trimestre			
mode de collecte	filière	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL année 2017
Porte à Porte	ordures ménagères	982,22	848,00	1018,54	887,22	1026,29	978,64	924,62	1005,40	977,86	938,42	995,90	978,26	11561,37
	tri sélectif	195,20	148,34	194,38	162,75	176,14	194,760	185,480	201,980	193,820	177,300	177,040	184,000	2191,19
Ensemble des déchetteries	déchets verts	165,27	175,100	526,980	592,440	740,240	779,240	669,560	746,820	763,860	726,480	491,080	217,800	6594,87
	gazon	0,00	0,000	0,000	120,840	155,310	84,240	18,620	7,140	0,000	113,700	0,000	0,000	499,85
	branches	26,96	28,840	6,720	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	7,820	70,34
	gravats	223,84	230,16	390,38	589,12	593,39	496,60	466,44	578,82	358,44	483,84	266,14	167,96	4845,13
	bois	85,78	127,68	172,66	188,92	185,40	144,22	168,82	177,91	142,58	139,80	108,02	69,74	1711,53
	plâtre	54,52	48,04	40,96	59,90	44,82	53,70	54,86	59,70	47,54	41,62	38,50	33,42	577,58
	encombrants	114,70	139,82	169,30	182,40	188,88	160,38	167,90	211,46	162,06	161,48	134,74	96,76	1889,88
	ferraille	49,57	52,41	84,28	88,54	84,62	70,78	77,82	105,64	72,84	71,34	51,36	41,28	850,48
	batterie	0,94	0,686	1,649	1,242	1,164	0,294	1,192	2,356	0,548	1,384	0,447	0,739	12,64
	DMS	3,56	4,368	4,851	8,236	6,628	6,140	7,169	7,695	5,014	6,630	4,960	3,755	69,01
	Huile de vidange	2,07	2,520	2,070	2,340	6,570	1,710	2,700	5,490	2,520	2,700	5,310	0,630	36,63
	gros cartons (déchèterie)	17,08	17,850	20,780	21,280	24,600	21,210	22,730	24,460	19,860	20,560	18,400	15,210	244,02
	D3E	140,159			149,720			157,511			120,020			567,41
	Pneus	3,003			15,242			14,173			5,862			38,28
	Piles	0,613			1,556			0,725			1,422			4,32
	ECO DDS	Données communiquées en début d'année 2018												
Apport Volontaire	papier	27,269	26,281	36,847	22,702	33,783	32,411	34,785	36,88	27,64	32,491	32,291	12,918	356,30
	verre	148,832	141,12	128,234	161,696	170,658	158,443	152,277	173,803	125,6	156,78	137,841	148,923	1804,21
	gros cartons (apport volontaire)	15,05	12,01	17,42	14,48	15,55	15,49	14,59	16,03	12,93	12,95	12,03	16,63	175,16

5 INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

LES DEPENSES :

A : Les charges à caractère général :

* Prestation Polyurbaine Normandie (Derichebourg Environnement) (Collecte porte à porte OMA) : **2 388 588.69 €TTC**

Ce montant se décompose de la manière suivante :

2 194 411.47 € TTC correspondant aux dépenses liées à la collecte au porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées

179 478.61 € TTC correspondant au coût d'acquisition des bacs fournis en 2016 aux trois collectivités historiques qui ont choisi de doter leurs habitants de bacs OMr pucés (Ex CDC de Bourghtheroulde, Quillebeuf-sur-Seine et Roumois-Nord). Les bacs fournis (10 740 bacs 140 litres, 3 940 bacs 240 litres et 100 bacs 660 litres) sont facturés chaque mois durant toute la durée du marché. Le montant facturé par le prestataire comprend la fourniture des bacs et le surcoût lié à la collecte en bacs.

14 698.61 € correspondant à la distribution en porte à porte des bacs aux « Gros producteurs ».

* Contribution ECOSYS (Traitement des Déchets verts sur le site d'Amfreville la Campagne) : **138 361.55 €TTC**

Historiquement, la Communauté de communes historique d'Amfreville-la-Campagne confiait le traitement de ses déchets verts à la société ECOSYS.

Le coût de traitement à la tonne s'élève à 26.98 € HT.

* Commande de sacs jaunes : **38 450.40 €TTC**

Ce montant correspond à la fourniture des sacs jaunes nécessaires à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté de communes historique de Roumois Nord pour les années 2018 et 2019

NORDITEC : 17 700 € TTC

PTL SAS : 20 750.40 € TTC

* Commande de fournitures administratives : **497.23 €TTC**

* Commande de gabarits pour adapter des anciennes colonnes de Point d'Apport Volontaire « emballages » en colonnes « Verre » : **691.20 €TTC**

B : Contribution SDOMODE (Collecte PAV et Déchetteries + Traitement) : 2 177 337.52 €TTC

Ce montant comprend :

- un montant unitaire à la tonne traitée par le syndicat pour les Ordures Ménagères (83.10€ la tonne) et l'amiante liée (257€ la tonne),
- un montant à l'habitant correspondant aux frais fixes de fonctionnement du syndicat qui s'élève à 10.68 €/hab (9.88 €/hab pour les Charges de structure et 0.80€/hab pour le Tri sélectif).
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie selon un montant forfaitaire s'élevant à 11.88 €/hab,
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie provenant de services techniques des communes et de la Communauté de communes. Les collectivités adhérentes sont facturées, selon les modalités d'acceptation des professionnels, tant pour les déchets qu'elles produisent que ceux des professionnels pour lesquels elles ont autorisé une exonération. La grille de tarification est la suivante :

Intitulé	Traitement par tonne	Traitement par m ³
Déchets industriels banals (encombrants)	91 €	11 €
Plâtre	189 €	25 €
Bois (palettes, aggloméré, etc...)	39 €	4 €
Déchets verts	28 €	3 €
Gazon	22 €	2 €
Branches (et bûches)	12 €	2 €
Gravats	15 €	15 €
Déchets diffus spécifiques	700 €/tonne (pesée systématique)	

Le tableau des principales contributions versées au SDOMODE en 2018 est le suivant :

	Charges structure	Tri sélectif	Ordures ménagères	Amiante	Filière déchetterie (particuliers)	Filière déchetterie (services techniques)
Contributions (10 acomptes)	515 360,52 €	41 729,60 €	930 720,00 €	8 072,39 €	619 684,58 €	8 416,34 €
Montant régularisation 2018			16 808,64 €	- 2 140,81 €		9 182,38 €
Total contribution 2018	515 360,52 €	41 729,60 €	947 528,64 €	5 931,58 €	619 684,58 €	17 598,72 €

LES RECETTES :

A : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées : **4 611 705 €**

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année les taux.

Les taux 2018 sont inchangés par rapport à ceux de 2017.

	% TEOM 2018	Collecte OM	Collecte TRI	Collecte Déchets Verts
01 ex CDC ROUMOIS NORD (Zone unique)	12,70%	C1 (Pour info C2 sur Routot, Bourg Achard)	C 0,5	NON
02 ex CDC QUILLEBEUF-SUR-SEINE (Commune de Quillebeuf-sur-Seine)	13,80%	C2	C 0,5	NON
03 ex CDC QUILLEBEUF-SUR-SEINE (Autres communes)	12,00%	C1	C 0,5	NON
04 ex CDC BOURGHEROULDE (Commune de Bourgheroulde)	13,55%	C1	C 0,5	NON
05 ex CDC BOURGHEROULDE (Commune de Bosc-Roger-en-Roumois donc Bosroumois)	15,50%	C1	C 0,5	C1 (du 01 avril au 31 octobre)
06 ex CDC BOURGHEROULDE (Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul)	15,40%	C1	C 0,5	C1 (du 01 avril au 31 octobre)
07 ex CDC BOURGHEROULDE (Autres communes)	13,55%	C1	C 0,5	NON
08 ex CDC AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Zone unique)	16,54%	C1	C 0,5	NON
C 0,5 = 1 collecte tous les 15 jours				
C1 = 1 collecte par semaine				
C2 = 2 collectes par semaine				

B : Reversement des autres collectivités du groupement : **485 610.89 €**

Ce montant comprend :

La Refacturation de la collecte des OMA effectuée sur les territoires de la Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-val-de-Risle) et l'Intercom du Pays brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay terres de Normandie) dans le cadre du groupement de commande : 479 329.62 €,

le remboursement d'un excédent versé au SDOMODE : 5 475.99 €,

la Refacturation de la collecte des OMA effectuée rue Beranger (CCPAVR) : 805.28 €.

C : Autres produits de gestion courante : **48 100.14 €**

* Revenu des immeubles : 26 695.44 €

Cette somme correspond aux loyers perçus de la société Ecosys pour l'occupation de la plateforme de traitement des déchets verts à Amfreville-Saint-Amand.

* Reversement de la contribution sur le tri des emballages : 21 404.70 €

Le SDOMODE soutient et accompagne les collectivités adhérentes dans leurs actions au quotidien, pour l'amélioration des performances de tri de leurs administrés. Il reverse aux collectivités adhérentes une partie du soutien d'Eco-Emballages, ce qui se traduit par une dotation financière annuelle.

Cette dotation est calculée sur la base de trois critères : population, tonnages recyclés et temps passé par l'ambassadeur de tri.

Pour l'année 2018, le montant reversé s'élève à 21 404.70 € au titre des résultats et déclarations pour l'année 2016.

**SOUTIEN ECO-EMBALLAGE - ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS
 REVERSEMENT AUX COLLECTIVITÉS AU TITRE DE 2016**

		Indicateur 1 : Population		Indicateur 2 : soutien au temps passé (forfait)		Indicateur 3 : soutien à la performance	
		30 % de la somme allouée par EE □ 23 205,83 €		20 % de la somme allouée par EE □ 15 470,55 €		50 % de la somme allouée par EE □ 38 676,38 €	
Collectivités	Population 2016 avec double compte	Montant du soutien	Temps passé (déclaration de la collectivité)	Montant du soutien	Tonnages emballages recyclés (selon E-TEM)	Montant du soutien	SOUTIEN au titre de 2016
Roumois Seine	53 088	6 886,41 €	4	1 672,49 €	1 400,48	12 845,80 €	21 404,70 €

D : Produits des services, du domaine et ventes divers : **3 642.18 €**

Refacturation Amiante aux particuliers : 3 477.18 €

Refacturation de composteurs aux particuliers : 165.00 €

E : Produits exceptionnels : **1 595.14 €**

Ce montant correspond au remboursement d'un excédent versé au SDOMODE.